



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
29.10.2003 Bulletin 2003/44

(51) Int Cl.7: **A46B 17/04**

(21) Numéro de dépôt: **03290804.8**

(22) Date de dépôt: **31.03.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(71) Demandeur: **Lamalle, Loik**
77550 Moissy-Cramayel (FR)

(72) Inventeur: **Lamalle, Loik**
77550 Moissy-Cramayel (FR)

(30) Priorité: **25.04.2002 FR 0205172**

(54) **Blocage de pinceaux rangés dans un boîtier**

(57) L'invention concerne un dispositif permettant, pour le transport et également pour le séchage des pinceaux, de bloquer les manches à l'aide d'une pince centrale à deux branches flexibles disposée dans le boîtier.

Il est constitué d'un boîtier (1) pour ranger les pinceaux (4) dans lequel est placée une pince centrale (2) dont les deux branches sont maintenues ouvertes par un écarteur (3) en formant un angle aigu. La flexibilité des deux branches a pour effet de bloquer contre deux

butées internes (8) les manches des pinceaux (5) introduits dans le boîtier (1), maintenant les pointes (6) éloignées des côtés du boîtier (1) dans un espace (7) à l'abri des chocs. Un élément de jonction (9) évite le risque d'éjection des pinceaux (4) ainsi bloqués.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à maintenir immobilisés des pinceaux rangés dans un boîtier pour pouvoir les transporter sans abimer les pointes et les faire sécher convenablement.

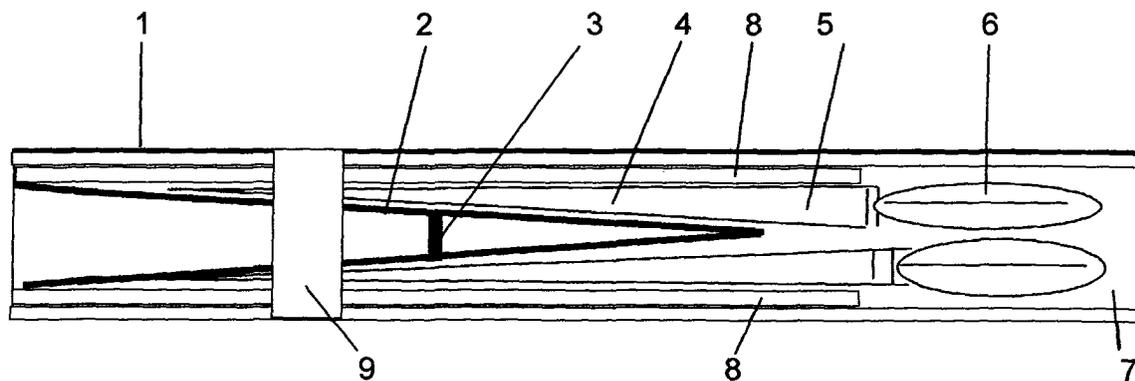


FIG. 4

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour maintenir bloqués des pinceaux rangés dans un boîtier, particulièrement ceux utilisés pour la peinture artistique, afin d'en protéger les pointes pendant le transport des pinceaux et afin de pouvoir les faire sécher convenablement.

[0002] On désigne ici sous le terme de pinceaux aussi bien ceux à manche ordinairement conique que ceux à manche cylindrique, quelles que soient les formes des pointes.

[0003] Habituellement, après leur utilisation, les pinceaux sont simplement déposés dans une boîte, dans un étui ou enroulés dans une petite natte, mais généralement sans réelle protection contre les chocs car, ainsi rangés, ils ne sont pas véritablement maintenus en place pendant le transport de la boîte.

[0004] Lorsque les touffes de poils ne sont pas particulièrement protégées, elles peuvent se détériorer par écrasement ou par frottement contre les bords de la boîte, perdant ainsi de leur qualité et favorisant une usure prématurée.

[0005] D'autre part, après avoir été nettoyés et pour ne pas écraser les pointes, les pinceaux sont le plus souvent posés horizontalement pour le séchage, position pouvant favoriser une rétention d'eau au niveau de la virole, point sensible du pinceau qui rend solidaires le manche et la touffe de poils. L'eau retenue peut progressivement détériorer la base des poils ou dégrader le bout du manche habituellement en bois, risquant de désolidariser le manche de sa pointe et de rendre le pinceau inutilisable.

[0006] Le dispositif selon l'invention est un système de blocage qui permet de maintenir immobilisés les pinceaux rangés dans un boîtier et ainsi de pouvoir les transporter sans abîmer les pointes. En complément, ce dispositif apporte une solution au problème de séchage des pinceaux.

[0007] Le dispositif selon l'invention n'est cependant pas destiné à modifier ou à améliorer la qualité des pinceaux. En effet, quelle que soit la qualité d'un pinceau, le dispositif ne le protège pas de son usure normale. Il en empêche seulement une usure prématurée.

[0008] Schématiquement, le boîtier est divisé en deux zones différenciées entre elles par leurs dimensions internes: d'un côté, une zone où seront bloqués les manches des pinceaux et, de l'autre côté, une partie plus large et plus profonde pour les pointes afin de les éloigner des côtés et du fond du boîtier.

[0009] Ce sont deux butées internes disposées uniquement du côté destiné à recevoir les manches qui créent cette différence de largeur interne du boîtier.

[0010] L'épaisseur du fond du boîtier est également différente selon ces deux zones: du côté des manches, ceux-ci sont déposés sur un fond supplémentaire à effet de rehaussement, de même longueur que les butées. Mis en place sur le fond du boîtier, ce fond supplémen-

taire crée une différence de niveau qui éloigne les pointes du fond du boîtier et complète ainsi le dispositif de protection des pointes.

[0011] Une fois les pinceaux correctement logés dans le boîtier par l'utilisateur, les manches sont bloqués contre les butées internes du boîtier à l'aide d'une pince centrale dont les deux branches, reliées entre elles par une extrémité en y formant un angle aigu, sont maintenues ouvertes à l'aide d'un écarteur utilisé comme point d'appui.

[0012] Le système de blocage des pinceaux dans le boîtier est assuré par une compression exercée sur les manches des pinceaux par ces deux branches de la pince centrale.

[0013] Cet effet compressif résulte de la flexibilité des deux branches obtenue à partir de la position de l'écarteur et allant croissante dans la direction opposée à l'angle aigu.

[0014] L'écarteur est fixé entre les branches de la pince pour obtenir une flexibilité suffisante et nécessaire pour produire l'effet de blocage des manches des pinceaux.

[0015] La pince peut être placée dans le boîtier le sommet vers les pointes des pinceaux ou vers les extrémités des manches, selon la flexibilité recherchée par l'utilisateur et la section des manches des pinceaux à bloquer.

[0016] L'utilisateur introduit ou retire simplement un pinceau du boîtier, sans effort particulier.

[0017] Le blocage s'effectuant ainsi au niveau des manches des pinceaux, les pointes des pinceaux se trouvent éloignées de toute zone d'écrasement ou de frottement puisque placées dans la partie la plus large et la plus profonde du boîtier.

[0018] La partie supérieure du boîtier est ouverte, rendant le dispositif selon l'invention accessible et permettant ainsi à l'utilisateur de moduler l'effet de blocage en déplaçant la pince centrale longitudinalement dans le boîtier.

[0019] Seul un élément supérieur de jonction relie les deux côtés latéraux du boîtier. Il sert à assurer la rigidité du parallélépipède ainsi formé et également à maintenir la pince dans le boîtier en réponse au problème d'éjection posé par la forme conique ou cylindrique des manches des pinceaux.

[0020] Les pinceaux étant correctement immobilisés dans le boîtier par le dispositif selon l'invention, ils peuvent donc être non seulement transportés mais également être disposés la pointe en bas pour le séchage.

[0021] Pour ce faire, l'utilisateur incline le boîtier en écartant le fond amovible qui n'est alors relié au boîtier que par une charnière, l'ensemble formant ainsi un angle à ouverture modulable selon l'endroit où le séchage est fait. Par exemple, disposé dans une boîte classique de pinceaux, les deux pointes de l'angle ainsi formé peuvent être maintenues par les rebords de la boîte et le boîtier conserve la position inclinée pendant le séchage.

[0022] Selon des modes particuliers de réalisation ou d'utilisation :

- chaque boîtier est prévu pour contenir deux pinceaux mais un seul pinceau peut y être logé, avec ou sans compensateur pour conserver l'effet compressif des branches de la pince.
- selon la longueur du boîtier, elle-même fonction de la longueur des pinceaux, un deuxième élément supérieur de jonction peut-être disposé.
- au lieu d'être définitivement fixé entre les deux branches, l'écarteur peut être déplaçable par l'utilisateur pour agir sur la flexibilité des branches et donc sur la compression des pinceaux. Une fois l'écarteur positionné et la pince remise en place dans le boîtier, l'écarteur ne bougera pas mais conservera, sous l'effet de la réaction des deux branches, la position choisie par l'utilisateur.
- on peut ajouter un couvercle amovible au boîtier mais de telle sorte que les pointes soient également éloignées de ce couvercle.
- un boîtier peut être utilisé séparément ou placé dans une plus grande boîte avec d'autres accessoires de peinture voire avec d'autres boîtiers semblables.
- pour conserver le boîtier incliné pendant le séchage, une petite feuillure disposée sous le fond du boîtier peut remplacer la charnière, feuillure dans laquelle le fond amovible sera engagé pour être solidaire du boîtier pendant le séchage. L'angle de séchage est alors constant mais cette variante évite tout glissement.

[0023] Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente en vue aérienne le dispositif de l'invention.

La figure 2 représente une coupe transversale du dispositif de l'invention.

La figure 3 représente en vue latérale et par effet de transparence le dispositif de l'invention.

La figure 4 représente en vue aérienne, l'application du dispositif de l'invention

La figure 5 représente en vue latérale, une position du dispositif de l'invention pour le séchage.

[0024] En référence à ces dessins, le dispositif comporte un boîtier (1) largement ouvert sur sa partie supérieure dans lequel sont logés les pinceaux (4) maintenus par une pince centrale (2) dont les branches, disposées ouvertes par un écarteur (3), sont rendues flexibles.

[0025] Les dimensions du boîtier (1) et en particulier celles de l'espace (7) réservé pour les pointes(6) seront fonction de la longueur des pinceaux (4), du volume des pointes (6), de la section des manches de ces pinceaux (5), ainsi que de la largeur totale de la pince centrale (2), elle-même variable selon la position de l'écarteur (3) disposé entre les deux branches de la pince centrale

(2).

[0026] A titre d'exemple, non limitatif, ces dimensions seraient adaptées pour permettre de loger un ou plusieurs boîtiers dans des boîtes classiques de pinceaux.

[0027] De la longueur et de la flexibilité des deux branches de la pince centrale (2) et de la position de l'écarteur (3) dépend la compression exercée sur les manches des pinceaux (5) logés dans le boîtier (1) et reposant sur le fond complémentaire à effet de réhaussement (10).

[0028] La touffe de poils, pointe du pinceau (5), est protégée dans l'espace (7) délimité par les côtés latéraux du boîtier (1) et le fond (11) du boîtier (1).

Une butée intérieure (8) renforce l'éloignement de la pointe des pinceaux (6) des côtés latéraux du boîtier (1).

[0029] La partie supérieure du boîtier (1) est largement ouverte pour mieux saisir les manches des pinceaux (5) ou pour pouvoir déplacer la pince centrale (2) ; la saisie des pinceaux (4) est également facilitée du fait que le fond (11) est amovible.

[0030] La partie supérieure du boîtier (1) est fermée uniquement au niveau de l'élément de jonction (9) qui participe à la rigidité du boîtier (1) et maintient la pince centrale (2).

[0031] Un couvercle amovible (13) peut être mis en place sur le boîtier (1).

[0032] Le séchage des pointes des pinceaux (6) se fait le boîtier (1) en position inclinée.

[0033] Ecarté du boîtier (1), le fond amovible (11) sert alors d'élément de soutien du boîtier (1) pour le maintenir en position inclinée. Il n'est alors relié au boîtier (1) que par une charnière située sous le boîtier (1) du côté des manches des pinceaux (5), l'ensemble formant un angle(12) dont la charnière en est le sommet.

[0034] Selon une variante non illustrée, en cas d'utilisation du boîtier pour un seul pinceau, on peut soit disposer un élément longitudinal de compensation (conique ou carré) à la place prévue pour le second pinceau, soit utiliser une des branches de la pince comme côté du boîtier.

[0035] Selon une autre variante non illustrée, on peut utiliser une ou deux pinces dans un boîtier pour maintenir un pinceau en forme d'éventail ayant une pointe plate mais large. Les dimensions du boîtier seraient adaptées et en particulier celle de l'espace à obtenir pour protéger les pointes.

[0036] Le dispositif selon l'invention est destiné à maintenir bloqués des pinceaux rangés dans un boitier, en particulier ceux utilisés pour la peinture artistique, permettant de protéger les pointes des pinceaux pendant le transport et offrant la possibilité de les sécher convenablement après nettoyage.

55 Revendications

1. Dispositif pour maintenir bloqués des pinceaux rangés dans un boîtier, particulièrement ceux utilisés

pour la peinture artistique, **caractérisé en ce qu'il** comporte un boîtier (1) largement ouvert sur sa partie supérieure, dans lequel sont rangés un ou deux pinceaux (4) et une pince centrale (2) à deux branches flexibles.

5

2. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce qu'un** écarteur (3) est placé entre les deux branches de la pince centrale (2) qui sont reliées entre elles par une de leurs extrémités en formant un angle aigu. 10
3. Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 **caractérisé en ce que** le boîtier (1) est composé de deux zones inégales en dimensions internes : une zone plus étroite destinée à recevoir la pince centrale (2) et les manches des pinceaux (5). Cette zone est délimitée par une butée interne (8) placée contre chaque côté latéral du boîtier (1) et par un fond supplémentaire (10) à effet de réhaussement. La seconde zone, plus large et plus profonde, est l'espace (7) prévu pour les pointes des pinceaux (6). 15
20
4. Dispositif selon la revendication 3 **caractérisé en ce que** le boîtier dispose également d'un fond (11) amovible. 25
5. Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 ou la revendication 3 caractérisé en ce la partie supérieure du boîtier (1) est largement ouverte à l'exception de l'endroit où est disposé un élément supérieur de jonction (9) des côtés latéraux du boîtier (1). 30
35
6. Dispositif selon la revendication 4 **caractérisé en ce que** l'une des extrémités du fond amovible (11), celle située du côté des manches de pinceaux (5), est reliée au boîtier (1) par une charnière qui matérialise le sommet de l'angle de séchage (12). 40

45

50

55

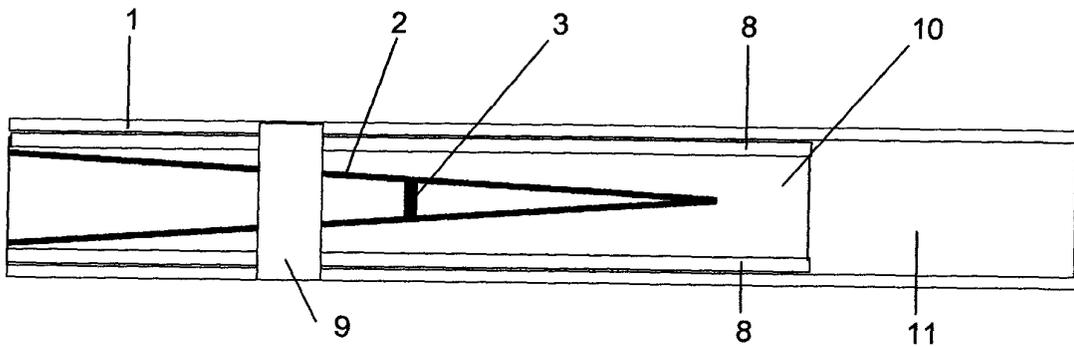


FIG. 1

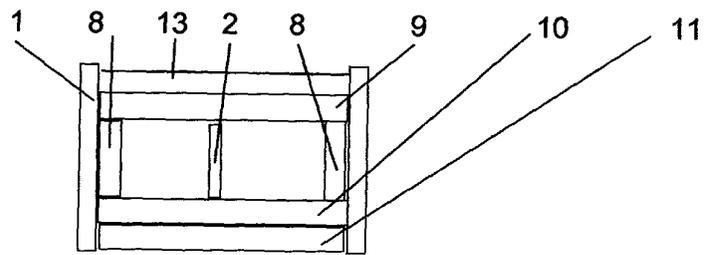


FIG. 2

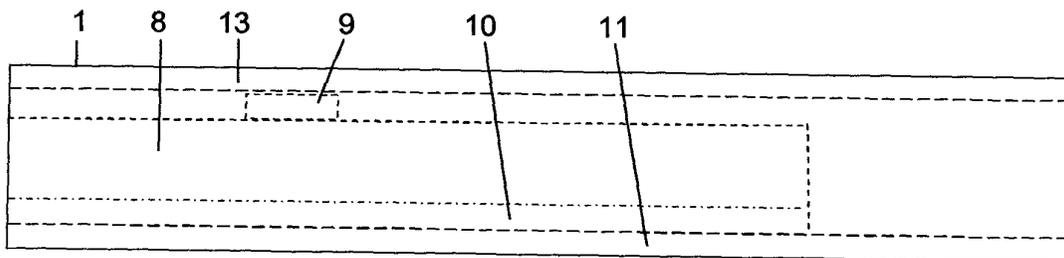


FIG. 3

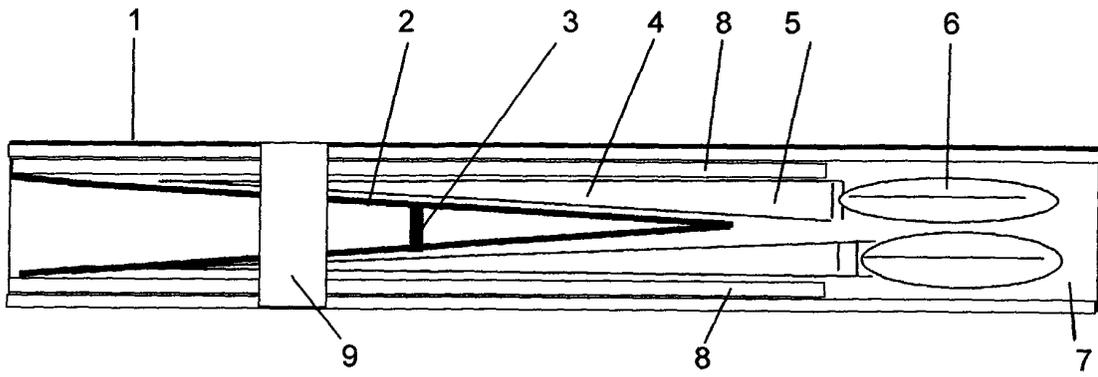


FIG. 4

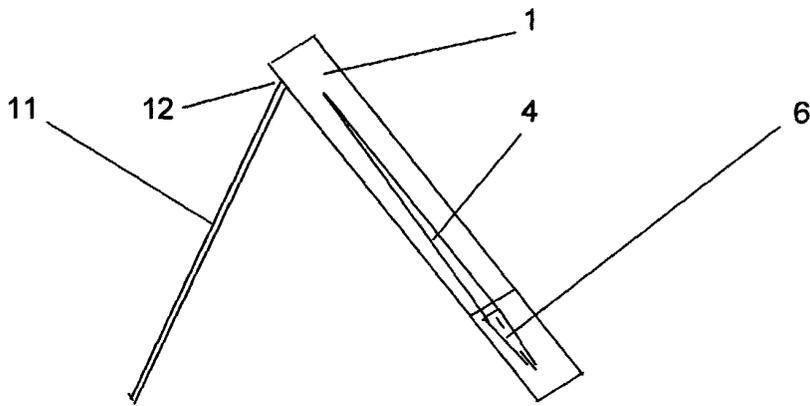


FIG. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 0804

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 6 076 988 A (YOU JIUN FENG) 20 juin 2000 (2000-06-20) * le document en entier * ---	1-6	A46B17/04
A	DE 196 46 723 A (DT BAD KISSINGEN TECH VERTRIEB) 20 mai 1998 (1998-05-20) * le document en entier * ---	1-6	
A	DE 297 13 124 U (RENFERT GMBH) 18 septembre 1997 (1997-09-18) * le document en entier * ---	1-6	
A	CH 97 656 A (RUDOLF MARTIN) 1 février 1923 (1923-02-01) * le document en entier * -----	1-6	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A46B
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		16 juin 2003	Neiller, F
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 0804

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-06-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6076988 A	20-06-2000	AUCUN	
DE 19646723 A	20-05-1998	DE 19646723 A1	20-05-1998
DE 29713124 U	18-09-1997	DE 29713124 U1	18-09-1997
CH 97656 A	01-02-1923	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82